

FICHE COMPLEMENTAIRE PRÉCISANT LA NATURE ET L'INTENSITÉ DES RISQUES

Risque d'inondation par la Sauldre :

La zone inondable de la Sauldre a été cartographiée, dans le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Sauldre, pour une crue centennale (crue 1910 sur la partie aval et crue reconstituée à partir de la crue de mars 2001 sur la partie amont).

Les quatre niveaux d'aléa retenus pour le PPRI sont fonction de la profondeur de submersion et de la vitesse de courant. Ils ont été définis de la manière suivante :

Vitesse d'écoulement	Hauteur d'eau h (en m)		
	h < 0,5	0,5 < h < 1	h > 1
Faible	Aléa faible	Aléa moyen	Aléa fort
Moyenne	Aléa moyen	Aléa moyen	Aléa fort
Forte	Aléa fort	Aléa fort	Aléa très fort

Dans le cas de la Sauldre, les vitesses d'écoulement sont relativement faibles, hormis dans quelques secteurs particuliers (ouvrage de décharge,...).

L'aléa très fort correspond dans le PPRI de la Sauldre, au lit mineur ou aux plans d'eaux.

Le PPRI détermine **2 grands types de zones réglementaires** :

- ✓ Une zone inconstructible dite **zone rouge, ou zone A** :

Cette zone correspond au champ d'expansion des crues quel que soit le niveau d'aléa (zone exempte de toute urbanisation notable), ainsi qu'aux zones urbaines pour lesquelles l'aléa est fort. De ce fait : « cette zone est à préserver de toute nouvelle urbanisation », en vue :

- de ne pas aggraver les risques ou de ne pas en provoquer de nouveaux,
- de permettre l'expansion des crues.

- ✓ Une zone constructible sous conditions dite **zone bleue, ou zone B**, :

Cette zone correspond aux zones inondables d'aléa « faible » ou « moyen » présentant un caractère urbain prédominant. Les secteurs d'aléa fort sont obligatoirement exclus de cette zone. Les objectifs sont de :

- limiter la densité de population et les biens exposés,
- réduire la vulnérabilité des constructions qui pourraient y être autorisées.